

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



CCI GARD



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Programme

- **Rénovation énergétique en entreprise : contexte régional et opportunités**
Jonathan KUHRY, Chef de projet et Coordinateur Rénovation Durable, ENVIROBAT
- **Bâtiments industriels : tremplin pour la transition écologique, l'outil de financement de votre rénovation énergétique**
Christelle BEDES, Chargée de mission Tourisme Durable - Entreprises TPE&PME, ADEME Occitanie
- **Bâtiments tertiaires : l'accompagnement FAIRE et le crédit d'impôt, modalités et financement**
Arthur PAGOT, Animateur Programme SARE Mobilisation du Petit Tertiaire Privé, ADEME Angers
- **Les certificats d'économie d'énergie pour la rénovation énergétique de bâtiments entreprises : exemples et règles de cumul avec les autres financements**
Marc GENDRON, Délégué général Club CEE, ATEE
- **Les aides appliquées à deux exemples d'entreprises**
- **L'appui des CCI dans votre démarche :**
Priscille JULIEN, CCI Gard et Madeleine CRAS, CCI Occitanie

Rénovation énergétique en entreprise : contexte régional et opportunités

Jonathan KUHR
Chef de projet
et Coordinateur Rénovation Durable
Envirobat Occitanie

Webinaire CCI Occitanie :
*Rénover votre bâtiment industriel ou
tertiaire : quelles aides pour votre
entreprise ?*

18 mai 2021



Rénovation
énergétique en
entreprise :
contexte régional
et opportunités

Webinaire
CCI Occitanie

Rénover votre
bâtiment industriel ou
tertiaire : quelles
aides pour votre
entreprise ?

18 mai 2021

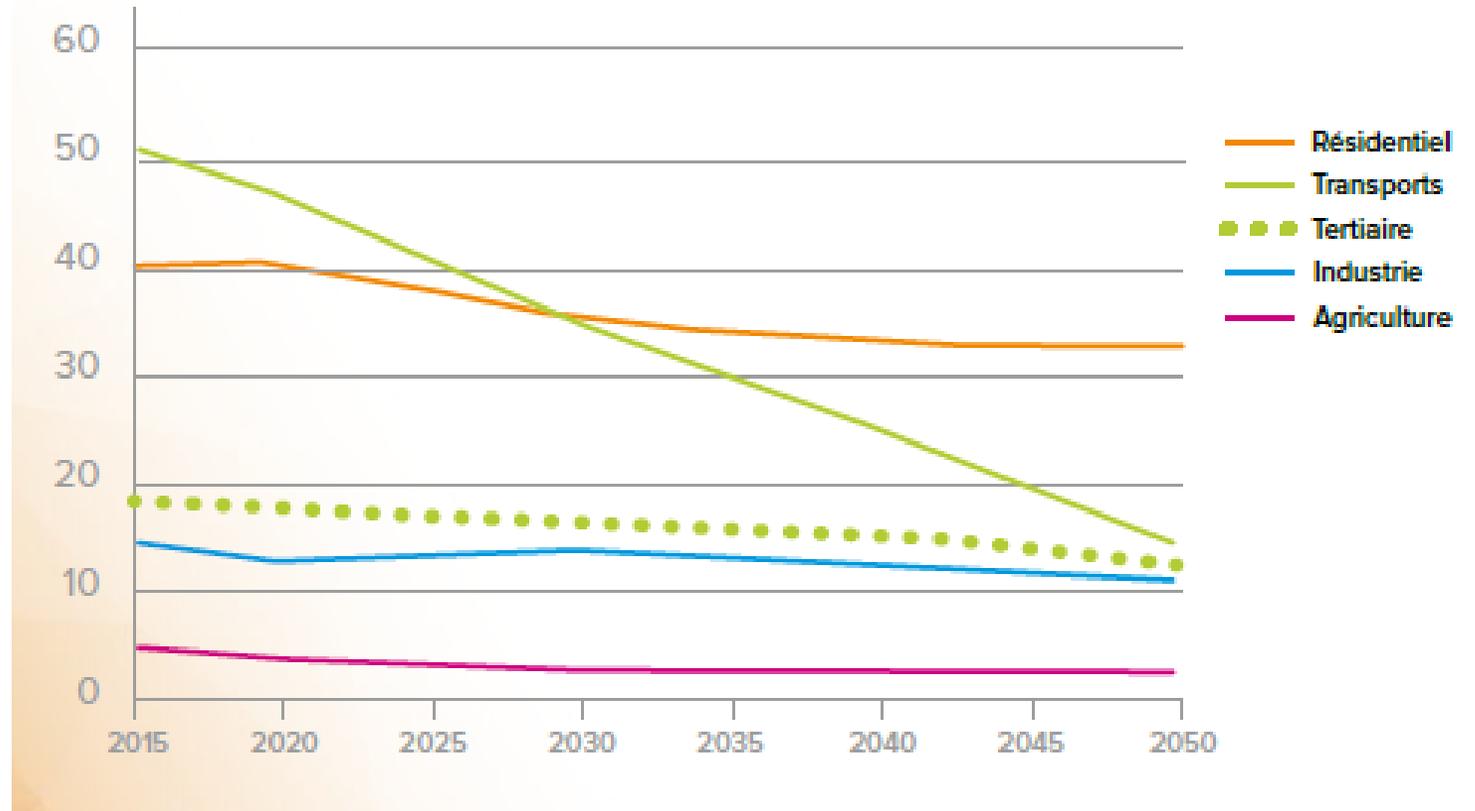
www.envirobat-oc.fr



Contexte régional



Évolution par secteurs d'activité
(en TWh)

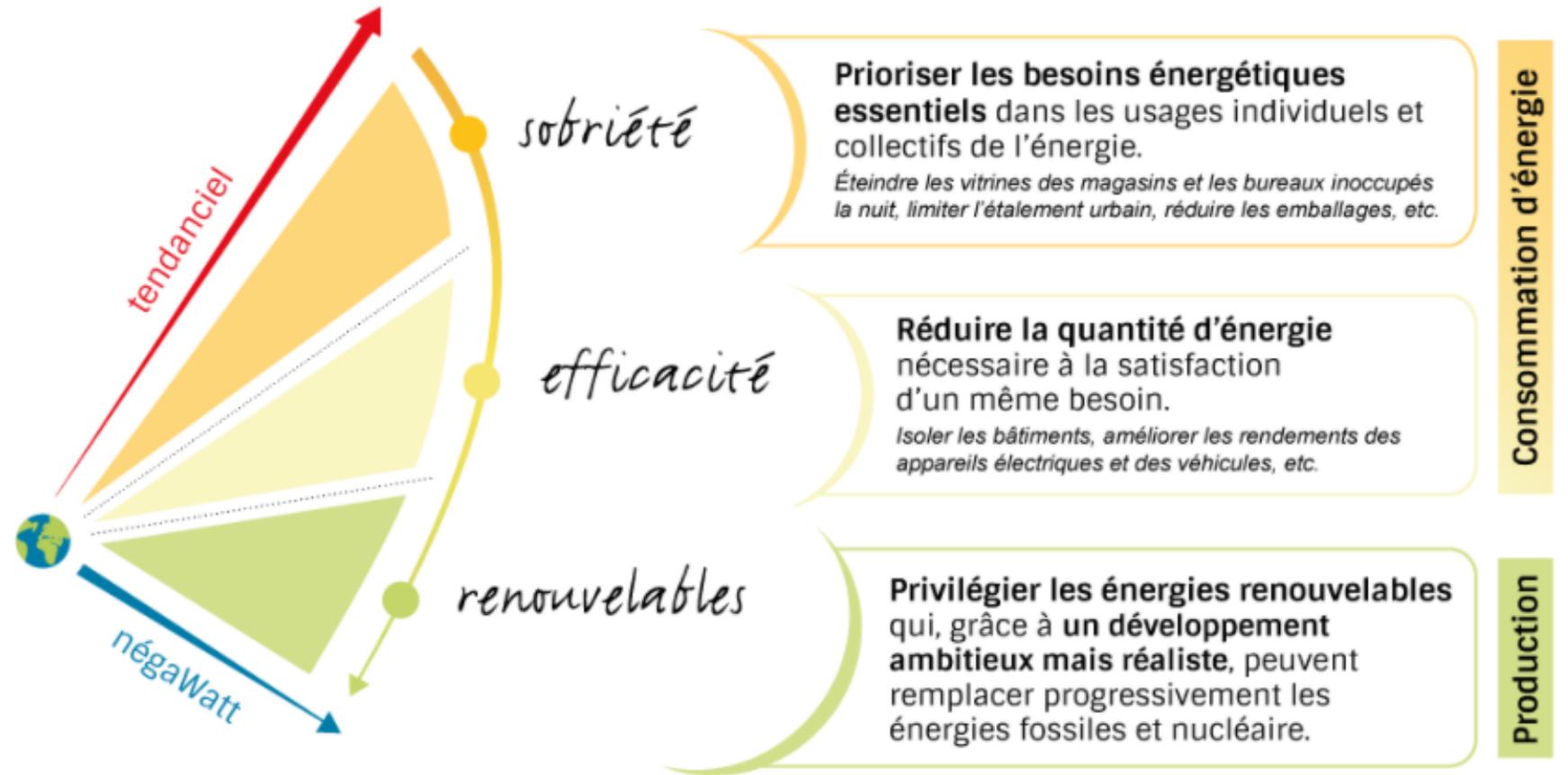


Objectifs de réduction des consommations d'énergie

- Secteur tertiaire : diminution de 30% entre 2015 et 2050
- Industrie : diminution de 24% entre 2015 et 2050



La rénovation énergétique, c'est quoi ?

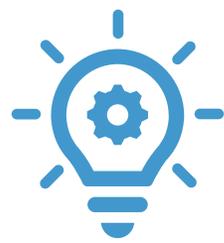


©Association négaWatt - www.negawatt.org



Rénovation énergétique, un séquençage adapté des travaux

- 1 → Traiter l'enveloppe des bâtiments / isoler
- 2 → Améliorer la performance des équipements (chauffage, ventilation, éclairage...)



Pourquoi rénover ? Opportunités !



Diminuer l'impact environnemental de votre entreprise

✓ contribuer à l'atteinte collective des objectifs régionaux !



Réduire les charges énergétiques



Apporter plus de confort aux employés



Améliorer l'image de l'entreprise → « satisfaction clients »



Augmenter la valeur verte des locaux



Rénover ... en embarquant la performance énergétique !

✓ réflexe à avoir / minimum réglementaire VS optimum technico-économique !



Saisir l'opportunité liée aux incitations financières

✓ des dispositifs nationaux, régionaux, voire locaux !

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



CCI GARD



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Présentation du dispositif
Tremplin pour la
transition écologique
pour les PME

Christelle BEDES
*Chargée de mission Tourisme
Durable - Entreprises TPE&PME*
ADEME Occitanie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRESENTATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE

Présentation du dispositif Tremplin pour la transition écologique pour les PME

Christelle BEDES

ADEME Occitanie

Tremplin.occitanie@ademe.fr



TREMPLIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES PME

Une seule cible : **TPE - PME**

- ▶ Synergies avec d'autres fonds ADEME (Tourisme durable, Economie circulaire...) et partenaires (BPI, Crédit Impôt...)
- ▶ **Un dossier déposé en fonction de son code NAF**
 - ▶ Optimiser les aides pour les bénéficiaires
 - ▶ Simplifier les dépôts de dossier



Un guichet unique

Simple, Efficace et Rapide

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

- ❑ **Aides forfaitaire** pour Etudes et Investissements
- ❑ **5 000 € min à 200 000€ max d'aides**
- ❑ **9 domaines** de financement pour concrétiser des projets de transition écologique
- ❑ Plus de **70** actions éligibles + **20** actions Fonds Tourisme durable – accompagnement partenaires

Tremplin pour la transition écologique des PME

- ✓ Domaine 1 : Actions pour la lutte contre le changement climatique – *Etudes & Diagnostics*
- ✓ Domaine 2 : Actions de rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air – *Etudes & Diagnostics*
- ✓ Domaine 3 : Actions liées à l'éclairage - *Investissements*
- ✓ Domaine 4 : Actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial - *Investissements*
- ✓ Domaine 5 : Actions liées à l'isolation et ventilation de **mon bâtiment industriel** - *Investissements*
- ✓ Domaine 6 : Actions liées à la production de chaleur et froid pour **mon bâtiment industriel** - *Investissements*
- ✓ Domaine 7 : Actions liées à la mobilité – *Eudes & Diagnostic + Investissements*
- ✓ Domaine 8 : Actions liées à l'économie circulaire et gestion des déchets - *Eudes & Diagnostic + Investissements*
- ✓ Domaine 9 : Actions liées à l'écoconception et aux labélisations - *Eudes & Diagnostic + Investissements*

Uniquement pour
PME Industrielle
*Autre Crédit Impôt
Batiment tertiaire*



Des investissements spécifiques à certains secteurs

- **BTP** : actions spécifiques pour la gestion des déchets du bâtiment et travaux publics
- **Restaurants et hébergements en zone rurale** : actions spécifiques dans le cadre du Fonds Tourisme Durable / Plan de relance
- **Industrie** : performance énergétiques du bâtiment et utilisation d'énergies renouvelables (les autres secteurs sont éligibles au Crédit d'impôt pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaire)
- **Réparateurs** : actions spécifiques dans le cadre du programme Fonds économie circulaire / Plan de relance



Modalités d'aides modifiées depuis le 03 Mai 2021 : plafond d'aides à 50 k€ et baisse des montants d'aides Après évaluation du dispositif

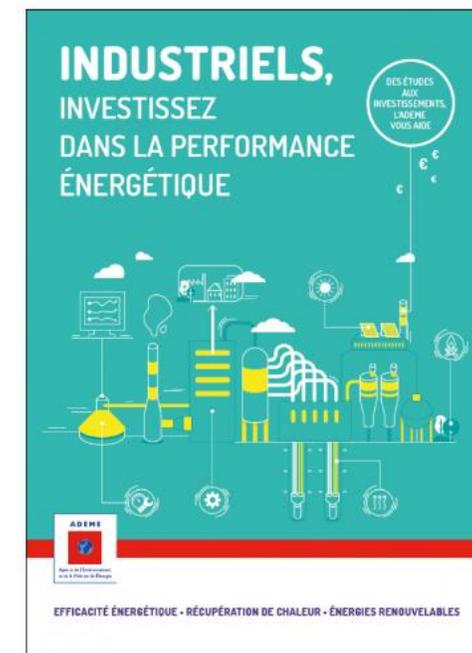
LISTE DES ACTIONS ELIGIBLES TREMPLIN PME (Toujours se référer au tableau en ligne) FOCUS RENOVATION ENERGETIQUE

ATTENTION : Eligible TREMPLIN – Surface de l'usage du bâtiment (partie bureau non éligible)

Dans les devis, faire apparaître les m2 de surface uniquement pour la partie bâtiment industriel!

Domaine 5 : Actions liées à l'isolation et ventilation de *mon bâtiment industriel existant* – Investissements Plafond 50k€

Isolation de combles perdus (BAT-EN-101)* - <i>R sup ou égale à 6 m². K/W</i>	10 €/m²
Isolation rampants toitures ou plafond de combles (BAT-EN-101)* - <i>R sup ou égale à 6 m². K/W</i>	10 €/m²
Isolation des murs par l'intérieur (BAT-EN-102)* - <i>R sup ou égale à 3.7 m². K/W – Matériau isolant et dispositif de fixation et de protection</i>	10 €/m²
Isolation des murs par l'extérieur* - <i>R sup ou égale à 3.7 m². K/W - K/W – Matériau isolant et dispositif de fixation et de protection</i>	30 €/m²
Isolation des toiture-terrasses (BAT-EN-107)* - <i> pente inférieur à 5% - R sup ou égale à 4.5 m². K/W</i>	30 €/m²
Installation d'une VMC double flux (même exigence que la fiche (BAT-TH-126) * - <i>VMC Double flux volume sup 250 m3</i>	2 k€
Mise en place d'une GTB de classe A ou B*	10 €/m²



Détail des actions : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2021-05/tremplin-transition-ecologique-pme-definition-liste-actions-eligibles-description-detaillee.pdf>

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



CCI GARD



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



L'accompagnement FAIRE
et le crédit d'impôt :

Modalités et
Financement

Arthur PAGOT

*Animateur Programme SARE
Mobilisation du Petit Tertiaire
Privé,
ADEME Angers*

Le Crédit d'Impôt TPE/PME



Pour un bâtiment ou une partie de bâtiment tertiaire

- Pour des PME au sens européen
- Locataire ou propriétaire
- 30 % crédit impôt
- Dans la limite de 25 000€ de crédit impôt (83 000€ de dépenses)
- Dépenses entre 1er oct 2020 et 31 décembre 2021
- Pour des bâtiments de plus de 2 ans
- Recours à un professionnel, parfois RGE

Travaux éligibles

- Isolation Combles/toitures- RGE
- Isolation de murs – RGE
- Isolation toitures terrasses – RGE
- Chauffe eau solaire – RGE
- Pompe à chaleur – RGE
- VMC
- Régulation /programmation chauffage et ventilation
- Chaudière biomasse
-

FAQ

- Etudes, travaux, installation
- imputable sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année civile d'engagement des dépenses
- SCI oui si activité commerciale – non si juste location locaux
- Cumul possible avec les CEE et autres aides publiques MAIS
- le calcul de l'aide se fait deduction des aides publiques et des CEE

WEBINAIRE CCI

mardi 18 mai

9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



Les certificats d'économie
d'énergie pour la
rénovation énergétique de
bâtiments entreprises:

Exemples et règles de
cumul avec les autres
financements

Marc GENDRON
*Délégué général Club CEE,
ATEE*

Les CEE, un dispositif innovant qui oblige les énergéticiens à faire réaliser des économies d'énergie à leur clients



- Introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
- Pour réaliser des **économies d'énergie finale**
- Dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport
- Fonctionne par période de 3 ou 4 ans

📄 **SCHÉMA DU DISPOSITIF**



- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

Les CEE, un dispositif innovant qui oblige les énergéticiens à faire réaliser des économies d'énergie à leur clients



❖ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »

❖ Les économies d'énergie sont:

- cumulées sur la durée de vie de l'opération
- actualisées à un taux de 4%
- Calculées en énergie finale

**1 CEE =
1 kWh
cumac**

❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux

❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE

❖ Les CEE sont bonifiés:

- Dans le cadre de CPE
- Dans les ZNI: x2

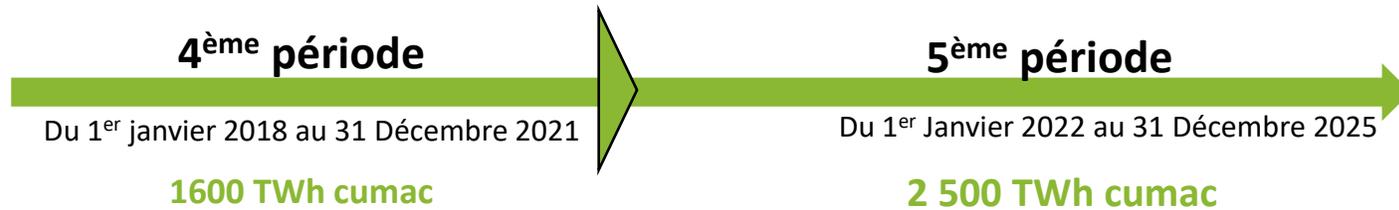
❖ Les 5 manières de produire les CEE



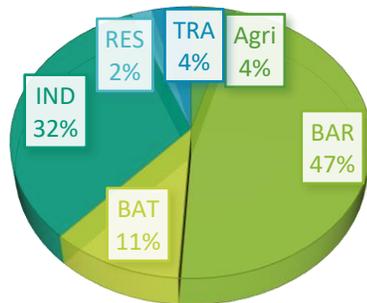
Un catalogue de 209 fiches d'opérations standardisées

90% des volumes produits sont fait avec les fiches

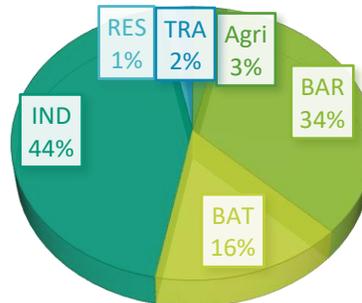
- Industrie : 34
- Bâtiments tertiaire : 52
- Bâtiment résidentiel : 57
- Agriculture : 22 fiches
- Réseaux : 12
- Transport : 32



TOTAL VOLUME CEE CLASSIQUE PAR SECTEUR POUR LA 3ÈME PÉRIODE EN [TWH]



TOTAL VOLUME CEE CLASSIQUE PAR SECTEUR POUR LES 2 PREMIERS SEMESTRES DE LA 4ÈME PÉRIODE EN [TWH]



Exemple


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Certificats d'économies d'énergie
Opération n° **BAT-EN-102**

Isolation des murs

1. Secteur d'application
Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination
Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :
- la mise en place d'une isolation des murs ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle
30 ans.

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant			Secteur d'activité	Facteur correctif	Surface d'isolant en m ²
Zone climatique	Énergie de chauffage				
	Électricité	Combustible			
H1	3 000	4 800	Bureaux, Enseignement, Commerces	0,6	S
H2	2 500	3 900	Hôtellerie - Restauration	0,7	
			Santé	1,3	
H3	1 600	2 600	Autres secteurs	0,6	

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



CCI GARD



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Madeleine CRAS,
*Coordinatrice Régionale
Développement Durable*
CCI Occitanie

Priscille JULIEN,
Conseiller Environnement
CCI Gard



HÔTEL

2 exemples

Entreprise industrielle –
agroalimentaire FRUITS d'ICI
(100 salariés)

- Isolation murs par l'extérieur
 - 200 M2 de murs atelier
27 000 € HT
 - 200 m2 de murs de bureau
27 000 € HT
- Isolation du toit terrasse
 - 40 m2 atelier **6000 € HT au total** (étanchéité, couverture, zinguerie) dont **1600 € HT pour l'isolation**
 - 40 m2 bureau **6000 € HT au total** dont **1600 € HT pour l'isolation**

Entreprise Tertiaire – Hôtel
AUBERGE du Bonheur
(15 salariés)

- Bâtiment tertiaire
- Isolation de murs par l'extérieur
- 600 m2 – 82 000 € HT



Rénovation énergétique entreprises – Outils de financement



FRUITS d'ICI

- Pour la partie atelier – partie “industrielle”: Financement possible par tremplin pour la transition écologique des PME / ADEME France Relance 
- Pour les bureaux (partie “tertiaire”)- Financement possible par des dispositifs qui se cumulent :

✓ crédit impôt



✓ CEE



AUBERGE du BONHEUR

- Financement possible par des dispositifs qui se cumulent :
 - crédit impôt
 - CEE

Tremplin appliqué au cas de l'entreprise industrielle – agroalimentaire FRUITS d'ICI



ETAPE 1 : J'identifie mon entreprise

Secteur d'activité

SECTION C

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Industries alimentaires

Transformation et conservation de fruits et légumes

Code Naf : 1032Z-Préparation de jus de fruits et légumes

Êtes-vous un auto-entrepreneur : Non

Code postal

Département : 12

Ville : Millau

DECLARATION DES AIDES D'ETAT DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

Je soussigné, représentant légal ou dûment habilité de

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (1), certifie :

ETAPE 2 : Je rentre les surfaces et montant prévisionnels (uniquement partie Atelier sur Tremplin)



Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mon bâtiment industriel existant

	Nom de l'action	Quantité	Type d'unité	Coût prévisionnel total HT	Montant prévisionnel de l'aide ADEME	Devis à joindre à la demande d'aide ?
?	Isolation de combles perdus		Surface isolée en m ²		7 200 €	
?	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles		Surface isolée en m ²			
?	Isolation des murs par l'intérieur		Surface isolée en m ²			
?	Isolation des murs par l'extérieur	200 m ²	Surface isolée en m ²	27 000 €		Oui
?	Isolation des toitures-terrasses	40 m ²	Surface isolée en m ²	6 000 €		Non
?	Ventilation mécanique double flux		Nombre de VMC			
?	Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) de classe B ou A		Surface du bâtiment en m ²			

ETAPE 3 : J'ai la synthèse de ma demande

SYNTHESE

Coût total estimé du projet :		33 000 €	
Isolation des murs par l'extérieur	27 000 €	Devis à joindre	
Isolation des toitures-terrasses	6 000 €	Pas besoin de devis	
Aide à demander à l'ADEME		7 200 €	

Si le total "Aide à demander à l'ADEME" apparaît à 0€, c'est que vous n'êtes pas éligible. Pour mémoire l'aide de l'ADEME doit être au minimum de 5 000 € et au maximum de 200 000 €, et tient compte du maximal autorisé dans le cadre des aides d'Etat relevant du régime SA.56985 modifié.

ETAPE 4 : Je génère le fichier et je certifie → Création compte sous agir et déposer Dossier généré + RIB + Devis

Je certifie avoir pris connaissance des définitions précises des actions choisis ci-dessus et je m'engage à en respecter les conditions.

AVANT de faire ma demande d'aide sur agirpourlatransition.ademe.fr, j'ai réuni TOUTES les pièces à déposer avec ma demande :

- Ce fichier excel issu du bouton « Générer le fichier à transmettre à l'ADEME » et enregistré au format XLSX « Classeur excel » sous le nom « [votre numéro de siret]_Tremplin transition écologique.xlsm » ;
- un devis à chaque fois que cela est exigé, avec un montant qui correspondent à la dépense indiquée dans ce fichier ;
- le RIB de l'entreprise pour permettre à l'ADEME d'effectuer rapidement le premier versement.

En l'absence du dépôt d'une de ces pièces sur AGIR, votre demande sera rejetée.

Générer le fichier à transmettre à l'ADEME

Calcul CEE appliqué aux 2 exemples



Entreprise IAA - FRUITS d'ICI

Isolation murs par l'extérieur

- 200 m² de murs atelier : 27 000 € HT

Pas éligible aux CEE

- 200 m² de murs de bureau : 27 000 € HT

Éligible à la BAT-EN-102 : Isolation des murs

- Si électricité : $200 \times 0,6 \times 1\,600 = 192 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{960 \text{ €}}$
- Si combustible : $200 \times 0,6 \times 2\,600 = 312 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{1\,560 \text{ €}}$

Isolation du toit terrasse

- 40 m² atelier 6000 € HT au total (étanchéité, couverture, zinguerie) dont 1600 € HT pour l'isolation
 - Pas éligible aux CEE
 - 40 m² bureau 6000 € HT au total dont 1600 € HT pour l'isolation
 - Éligible à la BAT-EN-107 : isolation toiture terrasse
- Si électricité : $40 \times 0,6 \times 1\,000 = 24 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{120 \text{ €}}$
- Si combustible : $40 \times 0,6 \times 1\,500 = 36 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{180 \text{ €}}$



Entreprise Tertiaire – Hôtel AUBERGE du Bonheur

Isolation murs par l'extérieur

- 600 m² – 82 000 € HT

Éligible à la BAT-EN-102 : Isolation des murs

- Si électricité : $600 \times 0,7 \times 1\,600 = 672 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{3\,360 \text{ €}}$
- Si combustible : $600 \times 0,7 \times 2\,600 = 1\,092 \text{ MWhc} \times 5 \text{ €} = \mathbf{5\,460 \text{ €}}$

Crédit d'Impôt appliqué aux 2 exemples



FRUITS d'ICI

- Isolation des murs de la partie "bureaux"
 - $R \geq 3,7m^2.K/W$
 - RGE
- Isolation de la toiture terrasse de la partie "bureaux"
 - $R \geq 4,5m^2.K/W$
 - RGE

AUBERGE du BONHEUR

- Isolation des murs :
 - $R \geq 3,7m^2.K/W$
 - RGE

Crédit d'Impôt appliqué aux 2 exemples



FRUITS d'ICI

Isolation des murs de la partie "bureaux" : 27 000€HT éligible. 1 560€ d'aide par ailleurs soit 25 440€HT de dépenses éligibles restantes soit 7 632€ d'aide

Isolation de la toiture terrasse : 1 600€HT éligible. 180€ d'aide par ailleurs soit 1420€HT de dépenses éligibles restantes soit 426€ d'aide

AUBERGE du BONHEUR

- Isolation des murs : 82 000€HT éligible. 5460 € d'aide reçue par ailleurs soit 76 540€HT de dépenses éligibles restantes soit 22 962€ d'aide

Synthèse : Les aides sur les 2 cas



	Entreprise industrielle – agroalimentaire FRUITS d'ICI				Hôtel : AUBERGE du BONHEUR
Travaux Prévus	Isolation extérieure de 200 m2 de murs pour l'atelier	Isolation de 40 m2 de toit terrasse pour l'atelier	Isolation extérieure de 200 m2 de murs pour les bureaux	Isolation de 40 m2 de toit terrasse pour l'atelier	Isolation de 600 m2 de murs par l'extérieur
Devis	27 000 € HT	6000 € HT au total (étanchéité, couverture, zinguerie) dont 1600 € HT pour l'isolation	27 000 € HT	6000 € HT au total (étanchéité, couverture, zinguerie) dont 1600 € HT pour l'isolation	82 000 € HT
Aide Tremplin	✓	7 200 €	✓		
Dispositif CEE			✓ 1560€	✓ 180€	✓ 5460€
Crédit d'impôt			✓ 7632€	✓ 426€	✓ 22 962€
Total Aides	16 998€				25 422€

Montants indiqués à titre illustratifs, selon conditions d'éligibilités des aides en vigueur

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



CCI GARD



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Madeleine CRAS,
*Coordinatrice Régionale
Développement Durable
CCI Occitanie*

Priscille JULIEN,
*Conseiller Environnement
CCI Gard*



L'appui des CCI dans votre démarche

Notre objectif :

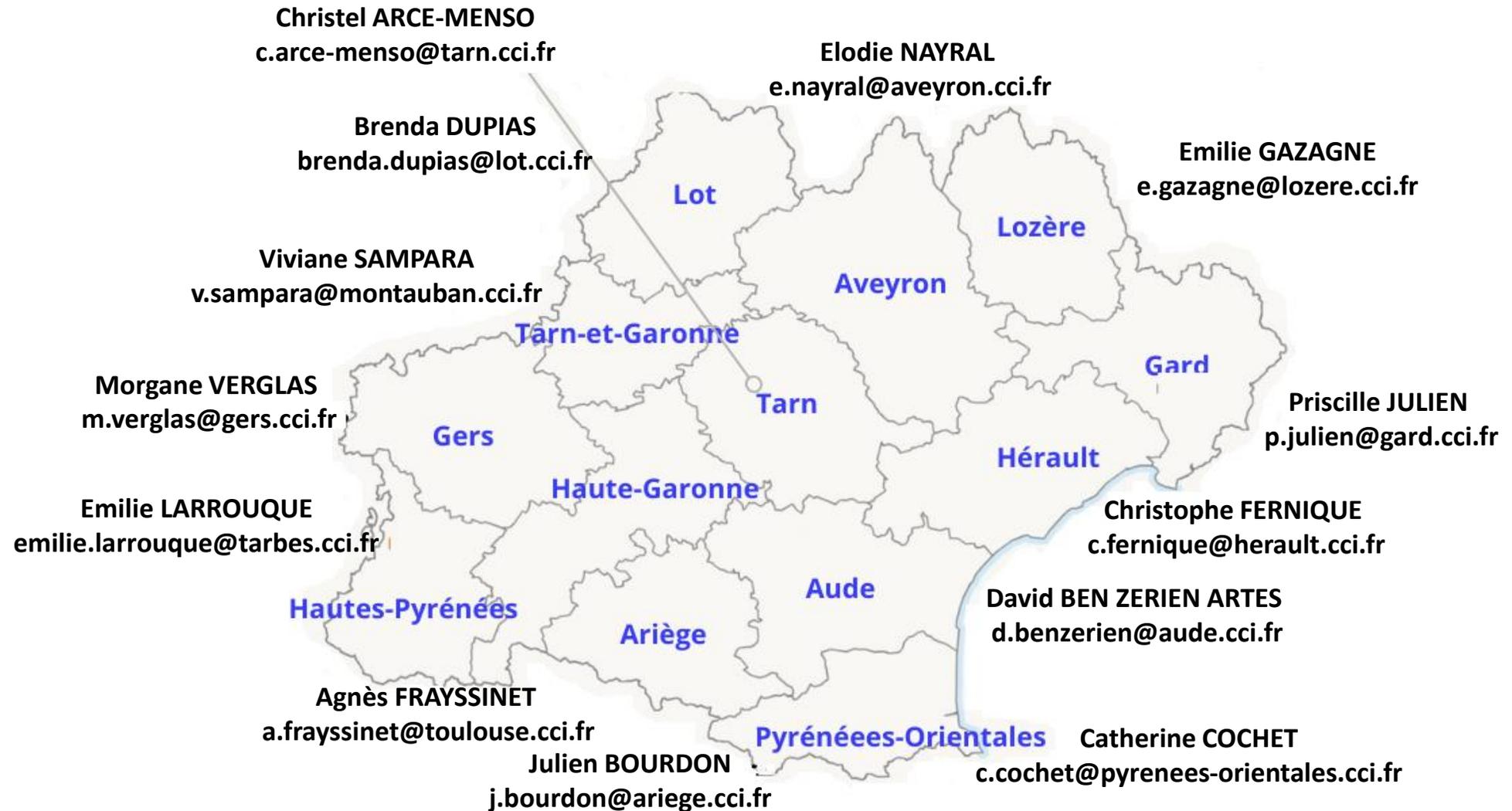
- être à vos côtés
- éviter les pertes de temps liées à un mauvais aiguillage!

Une équipe mobilisée et expérimentée et à votre service pour :

- Analyser votre projet
- Etudier avec vous votre éligibilité aux différents dispositifs, vous guider
- Vous accompagner dans le dépôt de votre dossier



Les conseillers d'Occitanie à vos côtés pour votre projet





Liens Utiles

- Dispositif Tremplin : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>
- Crédit d'impôt Rénovation Energétique : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme>
- Calculez votre prime CEE et mettez en concurrence les obligés : <https://nr-pro.fr/mb/cci-occitanie/eformation.html>
- Avec PROREFEI, formez un référent en charge des économies d'énergie dans votre entreprise* : <https://www.occitanie.cci.fr/formation-referents-energie-dans-lindustrie-prorefei-1>

*Prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 100% pour toute entreprise éligible dont l'effectif SIREN est inférieur à 300 salariés et de 50% pour toute entreprise éligible dont l'effectif est d'au moins 300 salariés

WEBINAIRE CCI

📅 mardi 18 mai

🕒 9h30

**Rénover votre bâtiment
industriel ou tertiaire : quelles
aides pour votre entreprise ?**



**Merci de votre
participation !**